

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 9 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT MATHURIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Albert BOUARD, Maire de SAINT MATHURIN.

**Date de convocation du conseil municipal** : 3 septembre 2024.

**Présents** : Albert BOUARD, Patrice AUVINET, Jacqueline RUCHAUD, Gilles GAUDIN, Dany THOMAS, Patrice MORIT, Catherine PERADOTTO, Véronique BOUILLAUD, Manuella CHIRON, Guillaume BOSSARD, Sylvain RAVON, Nathalie NEAU, Fabrice CHAIGNE, Pauline PRAUD, Cédric LESUEUR.

**Absents excusés** : Jean DE LAROCQUE LATOUR donne pouvoir à Gilles GAUDIN, Jessie RACLET, Annabelle MAIRAND, Sébastien BROCHOIRE.

**Secrétaire de séance** : Catherine PERADOTTO

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du mardi 9 juillet 2024.

### DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DEPUIS LA SEANCE DU 6 MAI 2024

Par délibération du 2 juin 2020, et conformément à l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au maire pour prendre certaines décisions.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

### DEVIS SIGNES

Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
06/08/24	COLAS	Création ilot carrefour rue des acacias – avenue des Sables	2 539,62€
06/08/24	SIGNALISATION 85	Signalisation routière horizontale et verticale rue des Mouettes	1 974,00€
02/09/24	BODET Campanaire	Remplacement du moteur du planétaire des cadrans - église	1 556,00€
02/09/24	BODET Campanaire	Remplacement du battant de cloche et sécurisation accès chambre de cloche église	6 112,80€

### CONVENTIONS SIGNÉES

- NEANT

### DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (Compétences communautaire)

Renonciation par Les Sables d'Olonne Agglomération au droit de préemption pour le territoire de Saint Mathurin :

N° de dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Adresse du bien	Zonage PLU	Nature du bien	Référence cadastrale	Surface
15	12/07/2024	ROBINET / SERGENT	17 rue des Hirondelles	Ub	Bâti	AB n°321	439 m <sup>2</sup>
16	24/07/2024	LT COORDINATION	6 impasse Simone Veil	Ub	Bâti	AC n°93p	925 m <sup>2</sup>
17	05/08/2024	BRENIER Jean-Pierre	3 La Léonière	Ub	Bâti	AC n°334	1247 m <sup>2</sup>
18	08/08/2024	Consorts HUMEAU	24 rue des Roseaux	Ub	Bâti	AB n°361 - 365	321 m <sup>2</sup>
19	22/08/2024	COURANT Stéphane	2 impasse des Houx	Ub	Bâti	ZK n°174	478 m <sup>2</sup>
20	23/08/2024	RABILLER Jean	59 rue des Mûriers	Ub	Bâti	AB n°119	2572 m <sup>2</sup>

### ORDRE DU JOUR

#### **09.09.2024-001      POINT PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le LDG accordé par le comité technique le 28 juin 2021,

Monsieur Le Maire donne la parole à M. Patrice AUVINET, adjoint en charge du personnel,

L'agent en charge de la gestion de l'agence postale communale, du service au restaurant scolaire et responsable de la bibliothèque part en retraite au 31 décembre 2024.

Il est proposé de créer un emploi pluri-communal c'est-à-dire un agent recruté sur plusieurs emplois à temps non complet et sur plusieurs grades à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 à raison de 35heures par semaine soit :

- Adjoint administratif à raison de 31h18/semaine (29h sur semaine scolaire et 35h sur les autres semaines)
- Adjoint technique à raison de 4h42/semaine (6h uniquement sur période scolaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**Décide** la création d'un emploi pluri-communal permanent d'adjoint administratif à raison de de 31h18/semaine (29h sur semaine scolaire et 35h sur les autres semaines) afin d'assurer les missions liées à l'agence postale communale et de la bibliothèque et d'un emploi technique à raison de 4h42/semaine (6h uniquement sur période scolaire) afin d'assurer le service au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**Adopte** le nouveau tableau des effectifs des emplois communaux établi comme suit :

Grade ou Emploi	Poste ouvert	Effectif au 01/09/24	Quotité - temps de travail à compter du 01/09/24
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>9,49</b>
Agent de maîtrise territorial principal	1	1	1
Agent de maîtrise territorial	1	1	1
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	2
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1
	1	1	0,69
Adjoint technique territorial	1	1	1
	1	1	0,77
	1	1	0,60
	1	1	0,79
	1	1	0,64
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4,67</b>
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> cl	1	1	0,98
Adjoint administratif territorial	3	3	2,69
<b>FILIERE ATSEM</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0,97</b>
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0,97
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0
Adjoint territorial d'animation	3	3	3
<b>AGENTS STAGIAIRES/TITULAIRES</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>18,13</b>
CDD Agent animation	0	1	1
<b>CONTRACTUELS</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL AGENTS COMMUNAUX</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>19,13</b>

**09.09.2024-002 CONCESSION VENDEE EXPANSION – LIQUIDATION DE L'OPERATION – QUARTIER D'HABITATION « LE MOULIN »**

Le conseil municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**Décide** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

#### **09.09.2024-003      ACQUISITION D'UN BIEN – 1 AVENUE DE NANTES**

Monsieur Le Maire, Albert BOUARD et son adjoint, Patrice AUVINET quittent la salle de réunion, le vendeur étant un membre de leur famille. Ils ne prendront donc pas part au vote.

L'adjoint en charge de la voirie, Gilles GAUDIN fait le point sur les négociations engagées avec le propriétaire concernant l'acquisition amiable du bien sis 1 avenue de Nantes.

Ce bien est situé à proximité immédiate des services municipaux (mairie, cabinet médical, bibliothèque, commerces...) Cette acquisition pourrait permettre l'implantation d'une pharmacie.

Le bien a été estimé par le service des Domaines à 300 000,00€ assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Compte tenu des négociations engagées, Monsieur Le Maire propose d'acquérir le bien à 310 000,00€

**Vu** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

**Vu** l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition

**Vu** l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date 24/07/2024,

**Vu** l'accord de principe donné par le propriétaire

**Considérant** l'intérêt d'acquérir à l'amiable le bien susvisé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Autorise** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 310 000,00€;

#### **09.09.2024-004      RESTAURATION DE L'EGLISE – AVENANT AU MARCHÉ**

Monsieur le Maire présente le plan de financement des travaux de voirie 2024.

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant HT</b>
Réfection voirie L'Herbaudière	15 860,00 €
Réfection voirie La Rogerie	26 080,00 €
Réfection Voirie rue des Mouettes	48 459,00 €
Trottoirs rue de la Millière	28 931,50 €
Ilot carrefour rue des Acacias / Avenue de Nantes	2 116,35 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>121 446,85 €</b>
<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant HT</b>
Fonds de concours Agglomération Les Sables d'Olonne - 2024	60 723,00 €
<b>Sous-total RECETTES</b>	<b>60 723,00 €</b>
Autofinancement	60 723,85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus,

**Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de fonds de concours auprès des Sables d'Olonne Agglomération,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**09.09.2024-005      RENOVATION DES CADRANS, DU BATTANT DE CLOCHES ET SECURISATION DES ACCES DE LA CHAMBRE DES CLOCHES DE L'EGLISE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION**

Suite à la maintenance de l'entreprise BODET Campanaire sur les cloches de l'église, des travaux sont à prévoir sur les cadrans, le battant de cloche et la sécurisation de la chambre des cloches de l'église.

Les devis fournis s'élèvent à 6 399,00€ HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ces travaux :

- Fonds de concours Les Sables d'Olonne Agglomération 2024	3 199,50 €
- Autofinancement	<u>3 199,50 €</u>
TOTAL HT	6 399,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus,

**Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de fonds de concours auprès des Sables d'Olonne Agglomération,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**09.09.2024-006      SYDEV – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UNE EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE – SAURTIER D'HABITATIONS « AVENUE DES SABLES »**

Monsieur Le Maire rappelle la volonté de la commune de créer un quartier d'habitation, avenue des Sables. Pour cela, l'extension de réseau électrique est nécessaire.

Monsieur Le Maire présente donc la convention 2024.EXT.0219 pour l'affaire E.P4.250.24.001 avec le SyDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension du réseau électrique avec la participation financière de la commune de SAINT MATHURIN d'un montant de 6 807,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention présentée et tout autre document nécessaire,

**09.09.2024-007      APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET ESTIMATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2024**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de **procéder à l'évaluation des transferts de charges entre communes et EPCI** ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU), afin de permettre le calcul des Attributions de Compensation (AC).

Sa mission est double. Elle est chargée :

- De l'évaluation des charges transférées,
- De la rédaction d'un rapport soumis pour validation aux communes et pour information au conseil communautaire qui, lui, notifiera le montant des Attributions de Compensation découlant des travaux de la CLECT.

La CLECT 2024 qui s'est réunie le lundi 17 juin 2024 était composée des membres suivants :

#	Civilité	Nom	Prénom	Commune
1	Monsieur	JEGU	Didier	LES SABLES D'OLONNE
2	Madame	PINEAU	Florence	LES SABLES D'OLONNE
3	Monsieur	MONGELLAZ	Gérard	LES SABLES D'OLONNE
4	Monsieur	CASSES	Jean-Eudes	LES SABLES D'OLONNE
5	Monsieur	YOU	Michel	LES SABLES D'OLONNE
6	Monsieur	SIX	Jean-Yves	LES SABLES D'OLONNE
7	Madame	HORDENNEAU	Dominique	LES SABLES D'OLONNE
8	Monsieur	MAUREL	Mauricette	LES SABLES D'OLONNE
9	Monsieur	PEIGNEY	Christophe	L'ILE D'OLONNE
10	Monsieur	BOUARD	Albert	SAINT MATHURIN
11	Madame	FRANCHETEAU	Audrey	SAINTE FOY
12	Monsieur	CHAILLOUX	Jean-Charles	VAIRE

En 2024, la CLECT a pour objectifs :

- De suivre l'évolution de l'ajustement du coût du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) comme prévu dans le rapport 2018,
- De rappeler la prise en charge du FPIC par l'Agglomération au bénéfice des communes membres acté depuis 2020,
- D'informer les communes membres des coûts des services mutualisés :
  - De la Direction Générale au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
  - De la Direction des Services Techniques au 1<sup>er</sup> septembre 2021,
  - De la Direction du Pôle Ressources au 1<sup>er</sup> juillet 2022,
  - De la Direction de l'entretien au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
  - De calculer et refacturer les tickets restaurants des anciens « agents ville » aujourd'hui mutualisés au sein de l'Agglomération,
- De faire évoluer la décision de financement d'une partie de la politique de mobilité, grâce au reversement à l'Agglomération d'une part des recettes FPS de la Ville des Sables d'Olonne,
- D'estimer le montant des Attributions de Compensation 2024.

Il convient de noter que les Attributions de Compensation seront fixées par délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération des Sables d'Olonne une fois que ses communes membres auront adopté le rapport de la CLECT 2024 lors de leurs prochains Conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le rapport de la CLECT 2024 annexé à la présente délibération,

#### **09.09.2024-008      ACCUEIL DE LOISIRS – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme RUCHAUD Jacqueline, adjointe en charge de l'enfance-jeunesse, Mme RUCHAUD rappelle que le règlement intérieur de l'accueil de loisirs a été établi en 2009 lors de son ouverture. Il a subi à plusieurs reprises des modifications.

Il convient de revoir certains points.

Jacqueline RUCHAUD, explique les modifications/ajouts :

- Article 3 : Inscriptions et annulations

**\*Pour les grandes vacances :**

Les inscriptions et annulations sont à faire sur le portail famille.

<b>Enfants habitants à Saint-Mathurin</b>	<u><b>Tarif commune</b></u> - Début des inscriptions 2 mois (jour pour jour) avant le début des vacances. (Si vacances le 07/07 – ouverture le 07/05) - Clôture des inscriptions 1 mois (jour pour jour) avant le début des vacances. (Si vacances le 07/07 – clôture le 07/06) - Annulation possible 3 semaines avant (jour pour jour) avant le début des vacances. (Si vacances le 07/07 – annulation avant le 16/06)
<b>Enfants scolarisés à Saint-Mathurin mais famille ne résidant pas à Saint-Mathurin</b>	<u><b>Tarif hors-commune</b></u> - Début des inscriptions 2 mois (jour pour jour) avant le début des vacances. (Si vacances le 07/07 – ouverture le 07/05) - Clôture des inscriptions 1 mois (jour pour jour) avant le début des vacances. (Si vacances le 07/07 – clôture le 07/06) - Annulation possible 3 semaines avant (jour pour jour) avant le début des vacances. (Si vacances le 07/07 – annulation avant le 16/06)
<b>Enfants non scolarisés à Saint-Mathurin et famille ne résidant pas à Saint-Mathurin</b>	<u><b>Tarif hors-commune</b></u> - Début des inscriptions débutera à la clôture des inscriptions des enfants habitants et scolarisés sur Saint Mathurin (dans l'exemple, le 08/06) - Annulation possible 3 semaines avant (jour pour jour) avant le début des vacances. (Si vacances le 07/07 – annulation avant le 16/06)

Passé ces délais, les inscriptions pourront être acceptées selon les places disponibles avec une majoration d'1€ par enfant par jour. Les annulations hors délai seront facturées.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la totalité du règlement annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le règlement de l'accueil de loisirs sans hébergement de Saint Mathurin,  
**Précise** que ce nouveau règlement sera applicable à compter du 10 septembre 2024

#### QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

Ressources humaines : Patrice AUVINET fait le point sur les mouvements du personnel :

- Arrivée de Mme Joanna GEAY le 2 septembre au secrétariat médical
- Arrivée de Mme Marylise RICHARD le 2 septembre au service de l'entretien des bâtiments et du service restauration scolaire
- Fin de contrat de M. Valentin MICHAUD au 31 décembre. Recrutement en cours

CMJ : Les élus du CMJ ont souhaité envoyer une carte lors de la naissance d'un enfant. Après avoir collecté les dessins des enfants, Laure BRUNIER a conçu un montage pour créer la carte. Dany THOMAS présente désormais la carte qui sera envoyée.

Les élections du Conseil Municipal des Jeunes auront lieu le vendredi 11 octobre, avec une présentation aux médias prévue pour le samedi 12 octobre. Les nouveaux élus prendront part à la commémoration du 11 novembre, qui se déroulera dans la commune en présence des représentants des villes de Vairé et de l'Île d'Olonne.

Le passeport du civisme est désormais prêt et sera distribué aux élèves de CM2. Les enfants devront compléter 6 actions au cours de l'année scolaire. Une cérémonie de remise de médailles sera organisée en juin pour honorer les enfants pour leur engagement.

### Travaux

L'aménagement de l'avenue de Nantes est à l'étude (de l'entrée de bourg jusqu'à la rue du plassis). Le chiffrage est attendu prochainement. Avant la réfection de la voie, Vendée Eau réalisera la rénovation des conduites d'eau potable. Les travaux débuteront au mois d'octobre.

Gilles GAUDIN propose aux élus de se rendre dans la rue de la Millière, où les travaux sont maintenant terminés, pour leur donner un aperçu de l'aménagement, qui sera semblable à celui prévu pour l'avenue de Nantes.

De nombreux travaux et aménagements de voirie ont été réalisés durant l'été : L'herbaudière, La Rogerie, rue des Mouettes, rue de la Millière, rue des acacias. Les marquages au sol de certaines voies sont programmés d'ici quelques semaines.

Bien que le chantier ait accusé un peu de retard, les travaux d'installation des ombrières sur le parking de l'école Jules Ferry, est maintenant terminé. Il a fallu abattre les arbres voisins, mais il est prévu de replanter entre 20 et 30 arbres pour établir un îlot de fraîcheur. La pose des ombrières aux services techniques se terminera fin octobre. Par ailleurs, Vendée énergie mettra à disposition une application permettant de suivre la production de chaque ombrière.

Les travaux d'extension du cabinet d'esthétique seront réceptionnés mardi 10 septembre. L'institut pourra prendre possession des locaux à compter du 16 septembre. Quant aux 2 cellules vides, elles seront achevées mi-octobre. L'aménagement intérieur fera l'objet d'un marché complémentaire.

### Enfance-jeunesse

Depuis la rentrée scolaire, le restaurant scolaire accueille 200 enfants, alors que sa capacité maximale est de 210 places. Si le nombre d'élèves augmente, il faudra alors organiser deux services distincts.

### Animations

En raison des conditions météorologiques prévues, la séance cinéma en plein air et le feu d'artifice ont été annulés. La facturation de 200 € pour le cinéma sera néanmoins maintenue. Quant au feu d'artifice, il pourra être reporté d'ici la fin de l'année civile. La commission « animations » se réunira le 23 septembre pour déterminer une nouvelle date pour cet événement.

La recherche de partenaires est en cours pour le festival St Math Humour. Le point presse est prévu le mercredi 18 septembre. La soirée des partenaires fixée au 15 octobre.

### **RAPPEL/INFORMATIONS/DATES A RETENIR**

- vendredi 13 septembre 2024	Inauguration du square Pierre CLERC, des fresques de la bibliothèque et pose de la capsule temporelle à l'église
- samedi 21 septembre 2024	Journée du patrimoine
- lundi 7 octobre 2024	Conseil Municipal
- lundi 4 novembre 2024	Conseil Municipal
- lundi 11 novembre 2024	Commémoration
- mardi 3 décembre 2024	Pot de Noël élus/agents
- lundi 9 décembre 2024	Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à SAINT MATHURIN les jours, mois et an susdits.



Le Maire,  
A. BOUARD

Les Membres :

P.AUVINET

J.RUCHAUD

G.GAUDIN

D.THOMAS

P. MORIT

C. PERADOTTO

~~J. DE LAROCQUE LATOUR~~

V. BOUILLAUD

M. CHIRON

G. BOSSARD

~~J. RACLET~~

S. RAVON

N. NEAU

F. CHAIGNE

~~A. MAIRAND~~

~~S. BROCHOIRE~~

P. PRAUD

C. LESUEUR